

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 12 décembre 2022
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Rapport-préavis N° 2022/81
Rapporteur : M. Olivier MONGE

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le rapport-préavis N° 2022/81 concernant la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Armelle DuPasquier et consorts intitulé « Accélérer – encore – la transition énergétique ! »

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/81 valant réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Armelle DuPasquier et consorts intitulé « Accélérer – encore – la transition énergétique ! » ;
2. de prendre acte que la Municipalité adaptera les réglementations en matière d'autorisation de construire pour la pose de panneaux et de tuiles photovoltaïques ;
3. de valider le principe de prélever les montants destinés à l'encouragement des particuliers pour la pose de tuiles photovoltaïques et de panneaux photovoltaïques sur le compte n° 865.3657.00 – *Soutien à des projets privés* et compensé en totalité par le Fonds EEER compte n° 9280.32 dans la limite des montants à disposition dans les budgets de fonctionnement annuels ;
4. de prendre acte que la Municipalité effectuera les démarches auprès des régies de la place afin de les encourager à entreprendre les démarches d'information et d'encouragement auprès de leurs locataires pour l'installation de systèmes de type Plug & Play dont les éventuelles dépenses seront inscrites dans le compte n° 865.3657.00 – *Soutien à des projets privés* et compensées en totalité par le Fonds EEER compte n° 9280.32 dans la limite des montants à disposition dans les budgets de fonctionnement annuels ;
5. de prendre acte que la Municipalité déterminera le potentiel réel et la faisabilité d'un appel d'offres groupé pour des installations photovoltaïques ;

6. de prendre acte que la Municipalité mènera une campagne d'information à l'attention de la population nyonnaise au sujet des prêts citoyens dont les éventuelles dépenses seront inscrites dans le compte n° 865.3657.00 – *Soutien à des projets privés* et compensées en totalité par le Fonds EEER compte n° 9280.32 dans la limite des montants à disposition dans les budgets de fonctionnement annuels.

Les conclusions du rapport-préavis sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 13 décembre 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



La Secrétaire :